

L'ajournement

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'EST DE TIMOR—L'INVASION PAR LES SOLDATS DE L'INDONÉSIE. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES DOLÉANCES AUX NATIONS UNIES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le 17 février, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), au nom de la population misérable, souffrante et torturée d'un petit secteur d'une petite île appelée Irian Jaya, à quelque 500 kilomètres du nord de l'Australie. La population est opprimée par une dictature en Indonésie. J'ai posé au ministre, poliment, sans insinuation ni sarcasme, la question suivante:

Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sait que le Canada a consenti à l'Indonésie une aide financière de l'ordre de 300 millions de dollars, sur une période de cinq ans, par le biais de l'ACDI. En fait, ce programme d'aide canadien est le quatrième en importance pour l'Asie entière. Comment le gouvernement peut-il continuer à fermer les yeux sur le fait que l'Indonésie a envahi l'est de Timor avec plus de 40 000 soldats chargés de mener à bien l'«Opération extinction» qui équivaut à un génocide? Quelles instances le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) présentera-t-il au ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Mochtar, qui se trouve à Ottawa ces jours-ci?

Le ministre a répondu ceci:

Les instances qu'il présente à la Chambre changeraient certainement si elles étaient fondées sur des faits.

Après quoi il a ajouté:

J'invite le député, au lieu de s'en remettre aux éditoriaux du *Globe and Mail*, à se renseigner lui-même aux sources, ce qui lui évitera de lancer des accusations non fondées.

Au lieu de se montrer sensible à ce problème, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est cru obligé de lancer des attaques personnelles contre le député qui a posé la question. C'est une attitude regrettable qui va à l'encontre des engagements du premier ministre (M. Mulroney) qui avait promis des relations placées sous le signe de la courtoisie. Ce ne sont pas les insultes qui remédieront aux souffrances de ces gens ou qui m'empêcheront de signaler leur tragédie à l'attention de la Chambre et des Canadiens.

A la Chambre des communes, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire des instances au ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, M. Mochtar. Le ministre a répondu que ces arguments étaient exagérés. Je lui ai demandé de présenter des doléances, au nom de la population locale, devant la Commission des droits de l'homme, à Genève, mais il m'a répondu qu'à moins d'aller constater les faits de mes propres yeux, je ne devais porter d'accusations injustifiées. C'est une réponse incroyable étant donné le bilan de l'Indonésie et les rapports qui condamnent de façon bouleversante les violations des droits de la personne dans l'est de Timor ainsi que le fait que plus de 10 000 réfugiés désespérés de Irian Jaya ont franchi la frontière pour atteindre les camps des Nations Unies situés en Papouasie—Nouvelle-Guinée.

La Croix-Rouge est la seule organisation autorisée à pénétrer dans l'est de Timor, mais pas à Irian Jaya, et elle a en réalité pieds et poings liés, car en tant qu'organisme humanitaire, elle n'a pas le droit de parler de la situation si ce n'est pour dire à combien de prisonniers elle a pu rendre visite et dans quel état ils se trouvent. Les Indonésiens n'autorisent à aucun autre groupe l'accès dans l'est de Timor ou à Irian Jaya.

Lors de ma récente visite à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, j'ai entendu parler des réfugiés par le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. J'ai entendu parler des atrocités par Amnesty Internationale,

Pax Christi, Pax Romana, le groupe de travail des églises Canada-Asie, le *Australian Council for Overseas aid*, la Consultation chrétienne internationale sur l'est de Timor et par des rapports transmis clandestinement aux membres de la Conférence pacifique des églises qui se sont réunis à Samoa. J'ai parlé à des délégués Français et portugais qui ont exhorté l'Indonésie à mettre fin à ces atrocités et ont interjeté appel également auprès de la Croix Rouge internationale et d'autres personnes, à Genève, dont je ne puis citer le nom étant donné leurs liens avec des personnes résidant dans l'est de Timor. Cependant, ce sont des sources très sûres.

J'ai également parlé à des délégués indonésiens. Ils m'ont confirmé qu'ils interdisent aux organisations des droits de la personne ou aux églises l'accès à Irian Jaya ou dans l'est de Timor, car elles «viennent uniquement pour provoquer l'agitation et répandre des mensonges à notre sujet». Ils ont également refusé d'expliquer pourquoi, au cours des ans, ils n'ont jamais répondu aux accusations formulées par la Commission des droits de l'homme de l'ONU.

Qui faut-il croire? Faut-il croire les rapports de ces organisations des droits de la personne qui se fondent sur les renseignements fournis par les réfugiés et des messages passés clandestinement, des rapports fiables, ou faut-il accepter les propos rassurants du ministre qui, lui, se fonde sur les rapports de l'ambassadeur du Canada en Indonésie lequel, invité à se rendre dans l'est de Timor, a déclaré que la situation là-bas s'est améliorée et que les problèmes ont été exagérés?

J'espère que cette fois, je recevrai une réponse acceptable, réfléchie et respectueuse à cette question qui porte sur la souffrance humaine. Elle ne mérite pas moins du gouvernement du Canada, pays qui s'est toujours préoccupé des droits de la personne lorsque des situations semblables sont portées à son attention.

• (1820)

[Français]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre aujourd'hui à mon honorable collègue concernant la question du Timor oriental, et cette question soulève évidemment bien des passions. Je me demande comment on réussit toujours à mettre en question, quand c'est du côté de l'opposition, les sources d'information qui sont données concernant certaines anomalies ou certains problèmes qui existent dans le monde.

Monsieur le Président, les rumeurs de nombreuses pertes de vie au Timor sont fondées. C'est vrai qu'elles sont fondées. Et quand les gens sont arrivés là, monsieur le Président, quand il y a une guerre civile qui existe, ce n'est pas juste la seule cause, ce n'est pas juste de l'abattage de population comme on pourrait dire mais, en gros, et ça été constaté même en 1979 par le Comité international de la Croix-Rouge qui a sauvé incidentement 70 000 personnes dans le temps, c'est la famine, c'est la manque d'abris, c'est la maladie, c'est la malnutrition, qui ont été en général les causes profondes du plus grand nombre de pertes de vie.

Il est évident, monsieur le Président, que dans une période de guerre civile on peut calculer, faire le décompte des morts et dire: strictement cela est dû à la guerre civile. Ça peut peut-